

Communiqué de presse
Paris, le 28 août 2019

Au service de ses salariés permanents et intérimaires

Le groupe Randstad signe un accord liant handicap et affections de longue durée

- L'accord, signé à l'unanimité, est le premier du Groupe Randstad à lier handicap et affections longue durée (ALD),
- Le groupe vise 180 salariés en situation de handicap dans ses effectifs permanents d'ici 2021,
- En France, seul un quart des personnes en situation de handicap est reconnu RQTH.

Le groupe Randstad France a signé à l'unanimité des organisations syndicales, un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et étend ses actions à celles atteintes d'une affection de longue durée (cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire, maladies invalidantes...). Il consolide ainsi un engagement fort en matière d'inclusion et de responsabilité sociale, puisque pour la première fois, cet accord concerne l'ensemble de ses salariés, permanents comme intérimaires. Le texte vise à atteindre au moins 180 travailleurs handicapés permanents au sein des effectifs d'ici 2021. Pour y parvenir, le groupe met en place une feuille de route autour de trois axes :

- Le recrutement, pour promouvoir les candidatures de personnes en situation de handicap,
- Le maintien dans l'emploi en encourageant les parcours de carrière et en travaillant sur l'aménagement des postes de travail.
- La communication pour lutter contre les stéréotypes et créer un environnement de travail plus accueillant pour les salariés en situation de handicap ou atteints d'une affection de longue durée,



Laurence de Fontenay

« Ce premier accord sur le handicap et les affections longue durée a été signé à l'unanimité des organisations syndicales. Il est le fruit de négociations riches et constructives basées sur une détermination commune. Ambitieux et novateur, il témoigne de la volonté de faire de cet enjeu sociétal et humain un axe fort de notre politique de ressources humaines. Le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap ou souffrant d'affections longue durée sont des enjeux essentiels pour le groupe Randstad, une entreprise inclusive et soucieuse de promouvoir toutes les diversités. », se réjouit Laurence de Fontenay, Directrice Générale Déléguée RH du groupe Randstad en France.

L'accord handicap et affections de longue durée s'applique à l'ensemble des salariés du groupe Randstad France, qu'ils soient permanents, en CDI intérimaire ou en mission temporaire. Tous sont concernés par sa mise en œuvre, dans le cadre des actions de recrutement mais surtout à travers les actions de sensibilisation pour changer collectivement de regard sur le handicap et les affections de longue durée. Pour renforcer sa politique d'inclusion et de promotion de la diversité, l'accord s'articule autour de deux piliers forts :

Maintenir les salariés dans l'emploi et encourager l'auto-déclaration

Le groupe Randstad s'engage auprès de ses salariés à leur assurer, tout au long de leur carrière, des solutions pour les accompagner lorsque leur état de santé ou leur handicap le nécessite. Pour cela le groupe prend en charge l'intégralité des aménagements de poste ou l'achat de matériel spécifique grâce un fonds dédié. Il finance également 100% des chèques emploi service des salariés handicapés et accorde des jours de télétravail.

Enfin, il offre 4 demi-journées par an dédiées aux rendez-vous médicaux ou aux démarches administratives liées aux situations de handicap ou d'affection longue durée.

Toutes ces dispositions concrètes sont également de nature à encourager l'auto-déclaration, qui représente un point majeur du dispositif.

En France, seules 25%¹ des personnes en situation de handicap ont un statut de travailleur handicapé, majoritairement par la « Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé » (RQTH). En rappelant à ses salariés que le handicap n'est pas un obstacle à leur évolution ou leur vie au sein de l'entreprise, le groupe les encourage à en parler et les accompagne dans leur demande de RQTH avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

En partenariat avec LADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), Randstad lancera auprès de ses 4000 collaborateurs, à l'automne, une enquête visant à identifier les stéréotypes et mesurer la perception du handicap au sein de l'entreprise. L'un des objectifs est de renforcer le climat de confiance pour inciter l'auto-déclaration d'éventuels travailleurs handicapés.

Favoriser la cooptation pour encourager les candidatures

Pour encourager les candidatures de personnes en situation de handicap, le groupe qui dispose déjà d'un dispositif de cooptation a décidé d'allouer des montants supérieurs allant jusqu'à 1 100 euros pour la cooptation d'une personne en situation de handicap.

En parallèle, le groupe participe à de nombreux événements de recrutement nationaux et régionaux pour aller à la rencontre de candidats en situation de handicap. Il participe ainsi à

¹ Etude Agefiph 2019

l'événement « Hello Handicap », le plus important forum virtuel d'Europe, dédié au recrutement de travailleurs handicapés.

C'est également par la promotion de l'apprentissage que le groupe Randstad élargit son sourcing. Accompagné par le groupe IGS, il forme chaque année depuis 5 ans, 15 apprentis en situation de handicap sur ses métiers du recrutement.

A propos du groupe Randstad France

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, leader mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2018 un chiffre d'affaires de 3,73 milliards d'euros. En 2018, le groupe (13 600 collaborateurs-trices, dont 4 000 au titre d'AUSY et 5 600 CDI Intérimaire) aura délégué en moyenne 75 000 salariés intérimaires chaque semaine et recruté 28 000 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad est détenteur depuis 2008 et 2009 des labels Égalité Professionnelle et Diversité.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

@GroupRandstadFR



<http://resources.grouperandstad.fr>

@resources_FR

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication
Tél. 01 41 62 22 10

Clément Moulet : 06 99 64 67 77

Clémence Pavageau : 06 35 53 96 77

DGM

Tél. 01 40 70 96 76

Christian D'Oléon : chrisdo@dgm-conseil.fr

Shahan Sheikholeslami : shahan@dgm-conseil.fr